

pourraient se terminer en quelques mois. Comme vous le savez, nous avons vite compris que pareille tâche serait impossible étant donné l'importance des intérêts économiques en cause, la grande complexité des questions juridiques et de ressources et le besoin de procéder à des consultations suivies avec les groupes intéressés des deux pays, y compris les provinces et les États.

En octobre 1977, les négociateurs présentaient aux gouvernements un premier rapport dans lequel ils recommandaient un mécanisme et des principes généraux pour la gestion des stocks de poissons d'intérêt commun au large de nos côtes et, de façon plus précise, proposaient la création d'une commission conjointe des pêches.

Même si les deux gouvernements espéraient alors pouvoir préparer un accord global touchant aussi bien les arrangements de pêche au large des côtes de l'Atlantique et du Pacifique que le règlement des frontières maritimes contestées, il est progressivement apparu que, étant donné la superficie importante de la région contestée et les implications économiques et sociales très considérables, les problèmes relatifs à la côte de l'Atlantique étaient de nature à se prêter davantage à des solutions négociées. Ces derniers mois, les négociateurs ont donc concentré leurs efforts sur les problèmes de la côte de l'Atlantique.

Il en est résulté deux recommandations qui ont maintenant été acceptées par les gouvernements. Les négociateurs proposent tout d'abord que la question de la frontière maritime dans la région du Golfe du Maine/Banc de George soit soumise à des procédures de règlement obligatoire par tierce partie. Les détails de ce mécanisme - comme l'instance, sa composition et les procédures particulières de présentation de l'affaire à la cour ou au tribunal - feront l'objet de nouvelles négociations, qui ont été entreprises sur une base prioritaire et qui ont déjà donné de bons résultats. Les négociateurs ont également proposé un accord permanent de pêche sur la côte de l'Atlantique, ce que les gouvernements ont accepté. Une entente de fond a été obtenue sur les trois grandes questions relatives aux stocks de poissons d'intérêt commun, à savoir: